

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 13/01/26 – PV N°19

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Katya GOZZO, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Vincent VANDEVILLE

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

CORRESPONDANCE

FC LE SOLER : du 11/01/26, demandant de changer son muté supplémentaire en D1 pour son équipe U15. Il est rappelé que le muté supplémentaire est défini selon le choix du club avant le début d'un championnat. Aucun changement en cours de saison ne peut être accepté règlementairement (Article 45 du Statut de l'Arbitrage).

FC LE SOLER : du 12/01/26, demandant à jouer le match D1 LE SOLER / THUIR le samedi 14/03/26 à 20H00. Compte tenu que l'homologation de l'éclairage du stade Jo Maso arrive à échéance le 12/02/26, il faut que le club refasse la demande d'homologation et qu'elle soit acceptée par la Commission des Terrains, pour jouer en nocturne.

MATCHES REMIS / A JOUER

- Le match D2 du 10/01/26 CERDAGNE / BAGES VILLENEUVE est remis au 01/02/26.
- Vu la décision de la Commission des Règlements et Contentieux du 07/01/26, donnant le match D2 du 14/12/25 N°53969955 OC PERPIGNAN 2 / FC CLAIRA ST LAURENT 2 à jouer. Cette rencontre est fixée au : 01/02/25

Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ Vu la décision de la Commission Départementale d'Appel du 11/12/25 (match D1 du 21/09/25 LE SOLER / CABESTANY N°53969663), sanctionnant le FC LE SOLER :

- De deux matches (2) de suspension de tout terrain dans la ville de LE SOLER
- D'un retrait d'un point (-1) au classement général de son équipe Séniors jouant en D1

► La Commission enregistre le retrait d'un point au classement de l'équipe D1 de LE SOLER ;

► Concernant la sanction de 2 matches de tout terrain de LE SOLER, compte tenu que le club a 15 jours pour saisir le CNOSF à dater de la notification de la décision contestée et, pour que le club puisse organiser ces deux matches sur un autre terrain dans un délai raisonnable, tout en tenant compte de ses matches à l'extérieur, la Commission arrête les dates où sera purgée la suspension de terrain :

- Le 15/02/26 D1 LE SOLER / BECE
- Le 15/03/26 D1 LE SOLER / THUIR

FORFAIT GENERAL

▪ Vu le courriel du FC VILLELONGUE du 12/01/26, déclarant le forfait général de son équipe D4 Poule B. La Commission enregistre ce forfait général avec retrait de points, conformément au titre III – Alinéa 2 des épreuves officielles.

AMENDE : 400€

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

• Le Comité Directeur, lors de sa réunion du 28/08/25 PV N°5 OFFICIEL 66 N°3 du 29/08/25, a donné autorisation à la Commission des Championnats de vérifier si des joueurs suspendus ont été alignés sur des matches officiels.

Si tel est le cas, la Commission transmet le dossier à la Commission des Règlements et Contentieux qui s'en saisira pour application des dispositions de l'Article 187 Alinéa 2 :

► La Commission transmet à la CRC le dossier concernant le joueur [REDACTED] de l'AS PRADES, qui a participé à la rencontre D1 du 11/01/26 RC PERPIGNAN MEDITERRANEE / AS PRADES en état de licencié suspendu.

**L'OFFICIEL 66 N°21 DU 16/01/26
SAISON 2025/2026**

Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

JEUNES

CORRESPONDANCE

Ligue d'Occitanie : du 12/01/26, liste des clubs accédants en U14 R1 Phase 2 et liste des clubs remis à disposition de leur district :

U14 Territoires accédant en U14 R1 phase 2

Pyrénées Orientales :

Rivesaltes SO

Clubs remis à la disposition des districts :

Aude / Pyrénées Orientales :

Elne FC

Sporting Perpignan Nord

FC BARCARES MEDITERRANEE : du 12/01/26, informant que la Mairie du Barcarès a alloué le stade de La Mer au rugby le 03/05/26 et le 09/05/26. Pris note, il en sera tenu compte pour les calendriers de jeunes concernés.

MATCHES REMIS

- Le match de Coupe du Roussillon U13 LE SOLER / CERDAGNE, non joué le 10/01/26 est remis au 17/01/26 (accord des deux clubs).
- Le match de Coupe du Roussillon U17 PRADES / CANET est remis au mercredi 21/01/26 (accord des deux clubs - Canet joue en Coupe d'Occitanie le 17/01/26).
- Le match de Coupe du Roussillon U17 ENT. VALLESPIR ASPRES / CERDAGNE du 18/01/26 est remis au Week end des 21-22/02/26 (ENT. VALLESPIR ASPRES joue en Coupe d'Occitanie le 17/01/26)
- Le match U19 Territoire LE COUGAING / CANET est remis au Week end des 28/02 et 01/03/26 (CANET joue en coupe d'Occitanie le 22/02).

L'OFFICIEL 66 N°21 DU 16/01/26
SAISON 2025/2026

Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

2EME PHASE U12

Interventions de Philippe REFFIER et Olivier ASTRUIT pour la mise en place des poules et calendriers jeunes 2^{ème} phase.

Pour la catégorie U12, le SP PERPIGNAN NORD a engagé 3 équipes. Au total il y a 18 équipes inscrites.

- La Commission décide, pour que les joueurs disputent un maximum de matches de créer 2 Poules A et B de Niveau 1, de 9 équipes + 1 exempt avec 2 fois le SP PERPIGNAN NORD en Poule B et ce, à titre exceptionnel (pas d'enjeu sportif).

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
R. SANCHEZ



**L'OFFICIEL 66 N°21 DU 16/01/26
SAISON 2025/2026**